



Systèmes agricoles et alimentaires et la covid-19 dans la CEDEAO

Effets, réponses politiques et implications à long terme

Ce profil de pays couvre les réponses et les effets jusqu'à la fin juillet 2020

INTRODUCTION

La pandémie de la covid-19 a mis une pression importante sur les systèmes de santé du monde entier. Les mesures draconiennes mises en place pour contenir sa propagation créent de sérieux obstacles à l'activité économique (y compris aux systèmes agroalimentaires) et, par conséquent, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

L'épidémie de la covid-19 montre à la fois les liens entre les systèmes de santé et les systèmes alimentaires, et les liens entre les systèmes alimentaires locaux et les systèmes mondiaux. Les taux élevés d'urbanisation et la mondialisation du commerce et des voyages ont contribué à la propagation du virus dans les pays. Les verrouillages et les restrictions de mouvement à l'intérieur des pays et à travers les frontières ont perturbé les marchés nationaux et locaux de la production alimentaire et agricole et des intrants et ont provoqué de fortes réductions de l'activité économique globale dans le monde. Dans les pays les plus pauvres, les perturbations ont encore aggravé la fragilité des systèmes (y compris les systèmes agroalimentaires) et des moyens de subsistance.

Le Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020 a constaté que 135 millions de personnes dans 55 pays et territoires sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë au niveau de la «crise» ou à un niveau supérieur - une situation qui nécessite une action urgente. Le rapport a également conclu que plus de 183 millions de personnes connaissent un niveau «stressé» d'insécurité alimentaire aiguë et couraient un risque élevé de glisser vers un niveau de «crise» si elles étaient confrontées à des chocs supplémentaires (FSIN, 2020). La situation est particulièrement inquiétante compte tenu de la nature évolutive de la pandémie de la covid-19.

À mesure que la situation évolue, la question se pose de savoir comment, ou si, les systèmes alimentaires, sanitaires, financiers et économiques pourraient être mieux préparés pour éviter que des épidémies similaires ne dégénèrent en une crise économique et sociale à part entière.

Ce rapport fait partie d'une série de profils de pays qui décrivent: (i) les mesures politiques adoptées par les gouvernements pour contenir la propagation du virus; (ii) les politiques et mesures visant à stabiliser le fonctionnement des systèmes agroalimentaires; (iii) les effets potentiels des politiques sur les systèmes agroalimentaires et les groupes vulnérables. Enfin, les profils évaluent également les options à long terme pour les politiques et les investissements dans les systèmes agroalimentaires afin de les rendre plus résilients.

MESURES POLITIQUES VISANT À CONTENIR LA COVID-19

Quelles sont les principales mesures prises pour contenir la propagation du virus et comment évoluent-elles?

Tous les gouvernements des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont pris des mesures spécifiques pour contenir la propagation de la covid-19 et limiter les dommages que cette pandémie est susceptible de causer dans la région. Ces mesures, à des degrés divers et des chronologies un peu différentes, sont similaires pour tous les États membres de la CEDEAO et ont principalement consisté en:

- l'instauration par décret de l'état d'urgence sanitaire et du couvre-feu nocturne;
- des restrictions de mouvements des personnes à l'intérieur du pays (isolement de la plupart des capitales des autres localités) et fermeture des frontières entre États membres;
- la fermeture des marchés, établissements scolaires, restaurants, lieux de cultes (mosquées et églises);
- un confinement total et très strict des populations mis en place de façon temporaire avec des durées variables dans certains États (le Liberia, la Côte d'Ivoire et le Nigéria);
- un port obligatoire du masque dans les États membres de la CEDEAO.

Toutefois, la plupart des pays ont autorisé un certain nombre d'exemptions, notamment dans les secteurs sanitaires et agroalimentaires, afin de préserver la saison agricole qui débute et de limiter le risque de pénuries dans les mois à venir des produits agricoles, d'élevage, de pêche et de l'aquaculture.

MESURES DE POLITIQUE AGROALIMENTAIRE POUR RÉPONDRE AUX EFFETS DE LA CRISE

Quelles sont les principales mesures en place ou prévues visant directement le système alimentaire?

Dans la plupart des pays de la CEDEAO, des exemptions ont été mises en place pour permettre la circulation des produits agricoles et alimentaires. Cependant, pour les pays fortement dépendants des importations, comme le Libéria, ces exemptions ne permettront sans doute pas de compenser les carences qui vont surgir dans les prochains mois alors que les principaux exportateurs de produits agricoles (la Chine, l'Union européenne (UE)) ont réduit leurs exportations.

La CEDEAO a très tôt mis en avant l'importance de maintenir au maximum les flux commerciaux entre les pays, particulièrement pour les produits sanitaires et alimentaires. Au niveau régional, les ministres en charge de l'agriculture et de l'alimentation se sont mis d'accord pour mettre en place un certain nombre de programmes lors de leur vidéo conférence du 31 mars 2020 (CEDEAO, 2020a). Ces programmes incluent: la sécurisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire, y compris la libre circulation transfrontalière des denrées alimentaires; l'approvisionnement de proximité (boutiques/commerçants témoins ou autres mécanismes); la sécurisation de l'accès aux zones et unités de production, de soutien à la production (accès aux facteurs de production: intrants, crédit, conseil agricole...); les achats publics groupés auprès des producteurs dans le but de garantir l'approvisionnement des consommateurs et des prix rémunérateurs aux exploitants;

la surveillance et la lutte contre les ennemis des cultures; la prévention, la surveillance et la lutte contre les maladies animales transfrontalières. Toutes ces actions d'intervention doivent être mises en œuvre de façon coordonnée par la Commission de la CEDEAO entre ses États membres pour assurer la synergie et l'efficacité, au moyen de la création d'une équipe spéciale régionale.

Par ailleurs, la Commission va également mettre en place des mesures au niveau régional pour soutenir l'effort des États membres. Celles-ci incluent: la mobilisation de ressources internes et externes en vue de renforcer la capacité d'intervention de la réserve régionale de sécurité alimentaire¹ pour la porter à 100 000 tonnes supplémentaires d'ici fin 2021; la mobilisation des ressources internes et externes (partenariat régional renforcé) en vue notamment de prévenir et contrôler les maladies animales transfrontalières ainsi que les maladies et les ravageurs des plantes à travers la mise en œuvre effective des mécanismes régionaux qui ont été adoptés par les États membres.

Quelles sont les principales mesures politiques supplémentaires en place ou prévues pour atténuer les effets de la crise sur les groupes vulnérables et leurs moyens de subsistance?

Lors de la conférence extraordinaire du 23 avril 2020, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur ferme engagement à prendre les mesures appropriées pour «mettre en œuvre des actions urgentes pour soutenir la production locale des produits de consommation locale, notamment les produits agricoles courants, en réduisant ainsi la facture d'importation de ces biens», et «éviter d'imposer des restrictions aux importations en provenance des autres États membres de la CEDEAO, notamment en ce qui concerne les biens de première nécessité (produits alimentaires, sanitaires, etc.)» (CEDEAO, 2020b).

En termes de mesures de protection sociale:

La majorité des pays membres ont mis en place des fonds de soutien pour les populations vulnérables sous la forme de transferts sociaux (le Tchad, le Burkina Faso, le Libéria, la Côte d'Ivoire).

« Dans le domaine de l'accès de tous, en particulier des personnes vulnérables à l'alimentation abordable pendant la période de soudure et la crise sanitaire, il s'agit de:

- la promotion des projets de filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle et en particulier, les actions de filets productifs renforçant l'insertion économique et sociale des populations vulnérables en milieu péri-urbain et rural;
- la mobilisation de l'eau et le développement de ses usages multiples notamment pour les besoins humains et l'agriculture;
- la mobilisation pour l'accroissement des stocks de la réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA) à ses trois niveaux (de proximité, national, et régional);
- faire des négociations groupées de contrats d'approvisionnement entre la région et des pays fournisseurs d'équipements et d'intrants agricole;
- développer le stockage contractuel avec le secteur privé dans les pays et de soutenir des échanges intra régionaux de produits agricoles locaux des bassins de production

¹ Créée le 28 février 2013, à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, la réserve régionale de sécurité alimentaire vise notamment à compléter les efforts des États membres pour fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle rapide et diversifiée.

excédentaires aux zones déficitaires aussi bien dans les pays qu'entre États membres de la CEDEAO (CEDEAO,2020a).»

Par ailleurs la Commission propose d'assurer une assistance humanitaire aux États membres dans le cadre du mécanisme régional d'assistance humanitaire avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Comment les gouvernements financent-ils les mesures mentionnées ci-dessus?

Certains mécanismes régionaux de financement des mesures déjà en place ou prévues pour atténuer considérablement les effets de la crise alimentaire de la covid-19 ont été proposés au cours de la réunion virtuelle des ministres en charge du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique organisée par la Commission de la CEDEAO le 31 mars 2020. Il s'agit notamment:

- «de l'opérationnalisation du Fonds régional de l'alimentation et de l'agriculture (FRAA), tenue de la 1^{ère} session du Conseil de surveillance et mise en œuvre des opérations d'assistance sur le terrain;
- du respect par la Commission de la CEDEAO des engagements pris pour abonder le FRAA en ressources à raison de l'allocation minimale et à temps de 2 millions USD par an;
- de la sensibilisation des partenaires techniques et financiers pour l'abondement du FRAA conformément aux engagements pris;
- de l'animation des systèmes d'information (production, marchés, stocks, etc.) et de les renforcer pour qu'ils puissent continuer à fournir une base d'analyse et d'aide à la décision»;
- du plaidoyer de la CEDEAO auprès des créanciers des États membres pour «l'allègement, voire l'abandon du service de la dette extérieure des pays et l'affectation des ressources dégagées pour financer les dépenses prioritaires dont celles du secteur agricole dans son ensemble»;
- de la préparation par la Commission de la CEDEAO des «projets d'investissements structurants dans la mobilisation des ressources en eau et du développement des usages multiples de l'eau et, en priorité, les projets d'urgence en réponse à la situation au Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Nord Nigéria et le Cabo Verde devront être rapidement préparés;
- de la préparation des projets d'investissements nouveaux pour développer les céréales (riz, maïs, mil, sorgho, fonio), les tubercules (manioc, igname, taro, etc.), le niébé, le soja, le bétail viande (aviculture, aquaculture, élevage porcin, petits ruminants, cheptel bovin, camelin, etc.) le lait, les fruits et légumes ainsi que la transformation des produits agricoles.» (CEDEAO,2020a).

EFFETS IMMÉDIATS DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ET LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

Quels sont les effets immédiats de la crise et des différents ensembles de mesures sur les systèmes agroalimentaires?

Dans la plupart des pays membres de la CEDEAO, la crise, et les mesures mises en place pour y faire face, ont déjà eu plusieurs effets sur les systèmes agro-alimentaires:

- Impacts potentiels sur les productions vivrières avec la perturbation de la campagne agricole, et les problèmes d'approvisionnement en intrants.
- Inflation des prix de certains aliments locaux de base comme les céréales (riz, maïs, mils, etc.) due aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans la majorité des États membres.
- L'accès aux marchés pour les produits alimentaires et agricoles est également impacté par les problèmes de transports dans de nombreux pays avec comme conséquence une baisse drastique des prix au niveau des producteurs dans les zones de production tandis qu'il y a un manque de ces mêmes produits agricoles dans les zones de grandes consommations.
- Pour les pays dépendants des importations, comme le Libéria et le Cabo-Verde, l'approvisionnement des marchés pourrait être impacté par la réduction du transit commercial international.

Quels sont les effets immédiats des crises sanitaires et économiques et des différents ensembles de mesures sur les moyens de subsistance des populations, la situation de l'insécurité alimentaire (aiguë) et de la malnutrition et les perspectives d'avenir?

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest connaît déjà des difficultés en termes de sécurité alimentaire et de nutrition. Bien que la campagne agricole 2019-2020 ait connu une légère hausse en moyenne par rapport à la campagne précédente, des baisses très importantes sont enregistrées dans certains pays, comme le Cabo Verde, la Gambie, la Sierra Leone et le Niger, par rapport à la production moyenne de ces cinq dernières années. Par ailleurs, la situation pastorale est également tendue, avec d'importants déficits fourragers au Sénégal, en Mauritanie, et dans certaines zones du Mali et au Niger, aggravés par les restrictions de transhumance transfrontalière, et l'inaccessibilité des troupeaux aux pâturages du fait de la crise sécuritaire et qui pourraient empirer avec les mesures prises en raison de la covid-19.

Une tendance haussière des prix est observée depuis le début de l'année 2020 sur les marchés vivriers. Cette tendance pourrait être aggravée du fait des entraves à la mobilité liées à la covid-19. L'inflation et la dépréciation des devises locales, l'effondrement des cours du coton et du pétrole sont autant de facteurs qui pourraient aggraver encore plus les impacts de la crise sanitaire. Enfin, la résurgence du péril acridien, de la chenille légionnaire d'automne et des maladies animales transfrontalières pourraient également impacter la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations (RPCA, 2020).

Par ailleurs, les prix des produits alimentaires périssables (poissons, fruits, légumes...) se sont effondrés, réduisant considérablement les moyens de subsistance des producteurs et des populations locales à cause des mesures prises par les pays sur la réduction très drastique de mouvements entre les zones de production (zone rurale) et de commercialisation (zone urbaine), et principalement les capitales.

Quels sont les groupes les plus susceptibles d'être gravement touchés par la situation de la covid-19 et les mesures associées?

À travers la région, de nombreux groupes vulnérables sont identifiés comme étant particulièrement à risque:

- les ménages d'agriculteurs, d'agro-pasteurs et de pasteurs pauvres (le Tchad, le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Burkina Faso);

- les pêcheurs artisanaux (tous les États côtiers de la CEDEAO et le Tchad);
- les personnes victimes des conflits, d'insécurité et du terrorisme (pays sahéliens);
- les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition ;
- les ménages dirigés par des personnes âgées/handicapées/malades chroniques (le Tchad, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso);
- les adolescents et les jeunes scolaires bénéficiant des cantines scolaires;
- les travailleurs de l'économie informelle;
- les travailleurs migrants saisonniers (ouvriers agricoles, pêcheurs artisans, commerçants, ...) entre les États membres de la CEDEAO.

MATIÈRE À RÉFLEXION: IMPLICATIONS POLITIQUES À LONG TERME

Cette section sert à lancer la réflexion et le dialogue sur les implications à plus long terme de la covid-19 en termes de gestion du système alimentaire pour prévenir une crise sanitaire et qu'une crise sanitaire se transforme en une urgence de sécurité alimentaire et de nutrition.

Quels sont les facteurs structurels qui exacerbent les effets de crises telles que la covid-19?

Au sein de la CEDEAO, comme dans de nombreuses autres organisations régionales et multilatérales, les réponses à la crise de la covid-19 ont été en premier lieu prises par chaque État. «La réaction instinctive initiale de la plupart des pays à la crise de la covid-19 a été de se replier sur eux-mêmes et d'agir seuls. En conséquence, les frontières ont été fermées, les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées et l'activité économique régionale a chuté (Kalinina, 2020).» Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, où les systèmes agroalimentaires sont très régionalisés, cela a conduit à un certain nombre de goulots d'étranglement qui ont eu un impact négatif d'une part sur la disponibilité des aliments sur certains marchés, et d'autre part sur les pertes et gaspillages alimentaires dans les zones de production. Il serait opportun de saisir l'opportunité de cette crise pour réfléchir à la valeur ajoutée d'une réponse régionale mieux intégrée, avec une capacité régionale de réponse renforcée face aux crises similaires à celle de la covid-19, qui sont de nature transfrontalière, voire globale.

Les mesures prises par les pays de la région pour ralentir et contenir le nombre de contaminations incluent notamment la fermeture des frontières et les restrictions de mouvements internes et externes des personnes, les restrictions dans les transports publics, les couvre-feux, quarantaines, et parfois la fermeture des marchés. Ces mesures sont des facteurs structurels qui perturbent fortement les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, économiques, le fonctionnement normal des marchés locaux nationaux et réduisent les opportunités de travail. Cette situation conduit à une fragilisation des moyens d'existence des ménages, ce qui pourrait d'une part accentuer les difficultés des populations à accéder à une alimentation de base, à défaut d'une alimentation riche et diversifiée, et d'autre part impacter sérieusement l'état nutritionnel des mères et des jeunes enfants.

Y a-t-il des discussions sur la manière dont le système alimentaire peut être lié à ces crises sanitaires?

Il existe des débats sur des questions de sécurité sanitaire des aliments au niveau de la Commission de la CEDEAO avec des règlements/instruments en cours d'élaboration ou de promotion en vue de leur adoption par les États membres. Cependant, la Commission de la CEDEAO n'a pas encore entamé de discussions sur les liens entre systèmes alimentaires et crises sanitaires comme celle de la covid-19 dans le contexte régional ouest-africain.

Enfin, il est important de noter que cette crise sanitaire de la covid-19 a mis à l'épreuve le système alimentaire régional intégré qui est promu et soutenu par la Commission de la CEDEAO. En effet, la fermeture des frontières et la restriction de mouvement des personnes ont bloqué les chaînes alimentaires régionales traditionnelles, empêchant ainsi l'approvisionnement des usines de transformation alimentaire et des populations des États membres destinataires des produits alimentaires élaborés. La crise de la covid-19 a ainsi mis en évidence des liens plus ou moins complexes entre la fragilité des systèmes sanitaires et celle des systèmes alimentaires, surtout des chaînes d'approvisionnement aux niveaux national et régional.

Un des principaux enseignements tirés de cette pandémie de la covid-19 est la nécessité impérieuse d'engager une réflexion politique et stratégique de long terme avec des implications sur la réduction significative de la dépendance alimentaire chronique externe des systèmes alimentaires et nutritionnels chez les États membres de la CEDEAO en appuyant les productions et transformations locales des aliments consommés dans le pays. De tels systèmes alimentaires, pour être durables, doivent refléter le potentiel extraordinaire des institutions territoriales locales pour stimuler le bien-être des personnes en leur offrant une gamme de fonctions et services sociaux, économiques et environnementaux qui sont indispensables à l'ensemble de la société. Une action efficace au niveau territorial/local pourrait contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines, à la croissance économique régulière et partagée, à des emplois décents pour les jeunes personnes et à réduire considérablement les causes profondes de la migration forcée vers les zones urbaines. En pratique, cela nécessite la mobilisation et la mise en place de moyens de confiance pour encourager entre autres une plus grande égalité des chances, y compris l'égalité des sexes, la gestion durable des ressources naturelles, la résilience face au changement climatique, ainsi que l'accès aux sources d'énergie renouvelables, y compris le vent et le rayonnement solaire, et les télécommunications et les services de santé.

Une première étape serait une discussion sur les types de mécanismes, de politiques et de programmes efficaces qui renforceront la résilience des systèmes alimentaires des pays membres grâce à la coopération régionale. Parmi les différentes options disponibles, citons le renforcement du mécanisme de réserve agricole régionale afin qu'il soit plus flexible et rapidement mobilisable pour les besoins alimentaires et nutritionnels urgents des populations des zones rurales, la création d'un pôle d'innovation pour renforcer la productivité des systèmes agricoles et alimentaires de la région financé par le prélèvement sur les importations, la mise en place sur le terrain de mécanismes opérationnels pour maintenir ouvertes les chaînes d'approvisionnement alimentaire transfrontalières en cas de pandémie. Ces mécanismes peuvent également inclure l'interdiction d'exporter et/ou de suspendre d'autres obstacles au commerce en période de crise, toujours en accord avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

INFORMATION ET GOUVERNANCE

Le système de gouvernance de la Commission de la CEDEAO a permis d'organiser dès le début de la crise sanitaire une visioconférence ministérielle d'urgence sur l'impact de la maladie covid-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. «L'objectif était d'amorcer les échanges entre les ministres en charge de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, de recueillir leurs analyses et orientations face à la crise sanitaire causée par la covid-19 ainsi que les autres fléaux comme les chenilles légionnaires, l'invasion acridienne annoncée et les maladies transfrontalières animales qui affectent la région. Le but assigné était d'amorcer la préparation d'un plan d'action régional permettant de freiner l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire tout en renforçant la résilience des populations et de poursuivre les progrès enregistrés ces dernières années pour atteindre à l'horizon 2025 la sécurité alimentaire et nutritionnelle globale et solidaire de la région (CEDEAO,2020a).» Le Département agriculture, environnement et ressources, sur instruction des ministres, a préparé un plan d'action régional.

Les changements dans la structure de gouvernance au sein du système agroalimentaire ne sont pas encore observables par manque de données. Cependant, les données et informations de terrain des États membres qui seront remontées en temps opportun à la Commission de la CEDEAO permettront d'évaluer les changements opérés dans la gouvernance des systèmes agroalimentaires et surtout leurs impacts dans les politiques d'intégration économiques et multisectorielles dans la zone CEDEAO.

La coordination internationale basée sur un dialogue continu dans la zone CEDEAO est décisive pour trouver des réponses appropriées et concertées ainsi que pour maîtriser et venir à bout de la pandémie. À cette fin, la CEDEAO se propose d'engager des concertations (i) avec le G20, notamment sur les aspects relatifs aux mesures restrictives qui ont des impacts sur les marchés internationaux de produits alimentaires, et sur l'approvisionnement en Afrique de l'Ouest; (ii) avec la FAO, le PAM et l'UNICEF pour concevoir un plan de riposte partagé et déployer une stratégie commune de renforcement des réserves alimentaires nationales et régionales; (iii) avec ses principaux partenaires techniques et financiers pour évaluer l'impact de la crise sur les programmes en cours et définir une stratégie commune post-crise de la covid-19.

BIBLIOGRAPHIE

Commission de la CEDEAO. 2020a. Relevé de synthèse de la vidéo conférence du 31 mars 2020. Sur: *RPCA* [en ligne]. Abuja [page web consultée le 31 mai 2020]. <http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/04/ECOWAS-VC-31-03-2020-Min-Agric-FR.pdf>

Commission de la CEDEAO. 2020b. Communiqué final. Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO du 23 avril 2020. Sur: *ECOWAS* [en ligne]. Abuja [page web consultée le 31 mai 2020]. https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2020/04/Fr2020-04-23-Communique%CC%81_Sommet_Extra_Coronavirus_V1.pdf

Food Security Information Network (FSIN). 2020. *Global Report on Food Crises 2020*. Rome. (available at <http://www.fao.org/emergencies/resources/documents/resources-detail/en/c/1272014/>)

Kalinina, A. 2020. What the world can learn from regional responses to COVID-19. Sur: *Atlantic Council* [en ligne]. Washington D.C. [page web consultée le 31 mai 2020].

<https://www.atlanticcouncil.org/blogs/new-atlanticist/what-the-world-can-learn-from-regional-responses-to-covid-19/>

Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA). 2020. Relevé de conclusions. Sur: *RPCA* [en ligne]. Abuja [page web consultée le 31 mai 2020]. http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/04/RPCA2020_summary-of-conclusions_FR-1.pdf

REMERCIEMENTS

Ce profil de pays fait partie d'une série produite par le programme FIRST (Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation). En élaborant ces profils, le programme FIRST - un partenariat stratégique entre la FAO et l'Union européenne- répond aux appels au soutien des gouvernements et des partenaires du développement et de l'aide humanitaire. Dans certains pays, FIRST a uni ses forces à celles du Réseau mondial contre les crises alimentaires.

Le processus de production de ce profil a été mené par **Sidibé Aboubacar**, responsable politique de FIRST, en étroite collaboration avec la représentation de la FAO et la délégation de l'Union européenne dans la CEDEAO et la commission de la CEDEAO. Il a bénéficié des contributions de **M. Alain Sy Traoré**, Directeur de l'agriculture et du développement rural à la Commission de la CEDEAO, et de l'équipe de direction de FIRST.

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne.
Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les vues de l'Union européenne.



COFINANCÉ PAR
L'UNION EUROPÉENNE



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/)

FAO. 2020. *Systèmes agroalimentaires nationaux et la covid-19 dans la CEDEAO. Effets, réponses et implications à long terme.* Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1336fr>